

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE**

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le *15/07/2025*

ID : 078-217801182-20250707-58_2025-AR

N°58 / 2025

**CONTRAT D'ENGAGEMENT
Médiation animale
Séances « Lire avec le chien »**

Nature de l'acte :
1.4 Commande Publique / Autres types
de contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que dans le cadre de la programmation culturelle estivale de la médiathèque Odette Dubarry (La Terrasse de la médiathèque), des ateliers et des animations sont programmés à destination des publics buchelois, avec le soutien du Centre National du Livre, dans le cadre de l'Été culturel en Ile de France,

Considérant que dans le cadre de cette programmation, la médiathèque organisera deux séances de médiation animale « *Lire avec le chien* » les mercredis 9 et samedi 12 juin 2025, à la médiathèque Odette Dubarry,

Considérant que ces interventions seront animées par Elodie Fessard, médiatrice animale pour la société « MANA – Médiation Animale Normandie et Alentours »,

DÉCIDONS

Article I : De signer le contrat d'engagement avec Mme Elodie Fessard pour la prestation suivante :

- Deux séances « Lire avec le chien », les mercredis 9 et samedi 12 juin 2025, à la médiathèque Odette Dubarry,

Article II : D'accepter le montant total dû pour la prestation qui s'élève à 240,00 euros TTC.

Article III : Les parties conviennent d'arrêter le prix des places comme suit : 0 euros TTC (gratuité).

Article IV : Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines



Buchelay

- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie

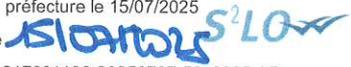
DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DE BUCHELAY

Buchelay, le 07/07/2025.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 

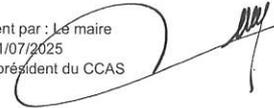
ID : 078-217801182-20250707-58_2025-AR

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Mr Stéphane TREMBLAY,
Maire,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS



1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR